

édito

n°22 - 4^e trimestre 2011

Étape après étape...

La réforme votée en 2009 continue de faire évoluer le monde de la formation professionnelle. Aujourd'hui, comme l'ensemble des OPCA, Uniformation réorganise sa gouvernance et son fonctionnement autour d'objectifs renouvelés et de missions élargies.

Les entreprises et les salariés de la branche devraient tirer bénéfice des évolutions en cours, qui vont dans le sens d'une plus grande proximité avec les services de l'OPCA, d'un accompagnement renforcé de leur projet, d'une visibilité accrue des moyens mis à leur disposition. Ces orientations correspondent à celles que – en tant que partenaires sociaux – nous défendons depuis que nous avons fait le choix d'Uniformation. Ce sont celles que nous réaffirmons dans le nouveau protocole de partenariat que nous finalisons actuellement avec l'OPCA.

Si les nouveaux principes de fonctionnement d'Uniformation laissent moins de place à la gestion directe des dossiers par les représentants des salariés et des employeurs - ce qui était une particularité et un souhait de notre branche - ils nous confirment dans notre rôle politique. L'orientation des priorités de la branche reste bien du ressort des partenaires sociaux.

La Commission Paritaire Nationale Emploi Formation de l'Animation



sommaire

CPNEF en actes

Du nouveau dans le financement des actions de formation
..... p.2

Initiatives

Les opérations groupées pour anticiper, s'adapter, évoluer collectivement

Un baromètre pour les orientations de la branche
..... p.3

Education alimentaire à la Réunion
..... p.4

Mutualiser les apports de la formation
..... p.5

Apprendre à apprendre la musique
..... p.6

Comment ça marche ?

Votre contribution à la formation professionnelle en 2012
..... p.7

La Lettre d'information de la CPNEF Animation est une publication des partenaires sociaux de la branche professionnelle :

Organisations syndicales de salariés : CFDT-F3C (f3c@cfdt.fr) ; CFTC-CSFV (csfv@csfv.fr) ; CFE-CGC-FFASS (antoine.prost@free.fr) ; CGT (USPAOC : contact@uspaoc-cgt.org et FERC : ferc@cgt.fr) ; SNEPAT-FO (info@snepat-fo.fr).

Organisation employeur : CNEA (cnea@cnea-syn.org).

Directeurs de la publication : Henri Borentin (CNEA) et Antoine Prost (CFE-CGC) • **Comité de rédaction :** Henri Borentin (CNEA) ; Joël Chiaroni (CFTC-CSFV) ; Évelyne Devillechabrolle (SNEPAT-FO) ; Émile Frbezar (CNEA) ; Marylène Gardet (CGT-FERC) ; Yann Poyet (SNEPAT-FO) ; Antoine Prost (CFE-CGC-FFASS) ; Catherine Sergent (CFDT-F3C).

Vous souhaitez témoigner d'une initiative dans la lettre, proposer un sujet ou réagir à un article, contactez : lettre.cpnef@branche-animation.fr

Rédaction et coordination de la publication : Anne Lacord-Potet, alpage communication • **Réalisation graphique :** Philem Despinye, scop In Studio 4 • **Imprimeur :** Gécys • ISSN 2103-7892

Plus d'informations sur : www.branche-animation.fr

La cpnef en actes

Du nouveau dans le financement des actions de formation

La réforme de la formation professionnelle entamée en 2009 se traduit aujourd'hui par une évolution sensible des missions et de l'organisation des OPCA qui concerne également Uniformation. Pour les entreprises, les conséquences de cette évolution portent essentiellement sur les modalités de leur accès aux remboursements directs et aux aides complémentaires.

Ce qui ne change pas

- Les entreprises continuent de pouvoir bénéficier du financement de leurs actions en déposant des demandes d'aide financière complémentaire. Comme jusqu'à présent, les demandes doivent satisfaire les critères de financement définis par la branche et l'OPCA.
- Elles continuent d'avoir accès à l'offre collective de formation que proposent le catalogue de la branche et ceux d'Uniformation.

Ce qui évolue

L'ancienne notion de « budget » (fixé à 1200 euros) disparaît pour les entreprises de moins de 10 salariés. Celles-ci continuent de pouvoir faire des demandes d'aide financière ou de bénéficier de l'offre de formation proposée par les catalogues.

Cette notion de budget est remplacée par celle de ligne de crédit pour les entreprises au delà de 10 salariés. Les seuils de remboursement direct et d'accès aux aides financières sont redéfinis :

- Les entreprises qui versent moins de 2000 euros au titre du plan de formation peuvent financer une ou plusieurs actions de formation après avoir fait une demande d'aide financière.
- Les entreprises qui versent entre 2000 et 7000 euros au titre du plan de formation bénéficient d'un remboursement direct des frais engagés, dans la limite d'une ligne de crédit portée à 3000 euros. Au delà de cette somme, les entreprises peuvent déposer une ou plusieurs demandes d'aide financière répondant aux critères fixés.

- Les entreprises qui versent plus de 7000 euros au titre du plan de formation bénéficient d'un remboursement direct des coûts d'une ou plusieurs actions, dans le cadre d'une ligne de crédit d'un minimum de 3000 euros et d'un maximum de 37,5% du plan de formation.

A SAVOIR : les fonds des plus petites entreprises mutualisés et sécurisés

Le législateur a voulu sécuriser la collecte des plus petites entreprises en leur réservant l'usage des fonds auxquels elles contribuent.

Désormais, les sommes du plan de formation se répartissent en trois grandes enveloppes dites « sections financières », basées sur la taille des entreprises :

- moins de 10 salariés
- 10 à 49 salariés
- plus de 50 salariés

Il ne peut y avoir de transfert financier d'une section à l'autre sinon dans le sens des besoins des plus petites entreprises, selon le principe de « mutualisation asymétrique descendante ».



initiatives

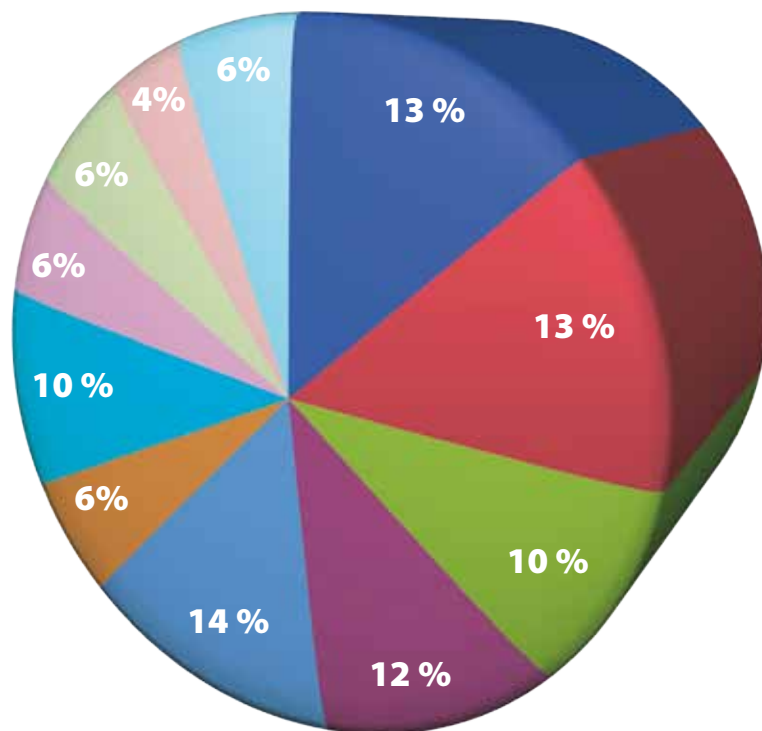
Les opérations groupées pour anticiper, s'adapter, évoluer collectivement

Un baromètre pour les orientations de la branche

Les actions collectives sont la priorité historique de la branche. Parce qu'elles servent d'indicateurs sur les préoccupations des entreprises, les opérations groupées sont aussi des outils de pilotage des politiques de la branche. Ainsi, les nombreuses demandes de financement visant à former les animateurs intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement ont conduit les partenaires sociaux à animer un groupe de travail sur le sujet en 2010. Puis à soutenir en 2011 le projet ministériel de créer la spécialité du BP JEPS « Education à l'environnement vers le développement durable ».

De même, l'émergence de nouvelles pratiques de danse – ethniques, hip hop – pour lesquelles n'existent pas de diplômés de référence, entraîne les associations à former leurs enseignants par le biais des fonds de la formation professionnelle. D'où la décision des partenaires sociaux de réaliser l'enquête actuellement en cours auprès de l'ensemble des entreprises proposant des activités artistiques dans l'animation. Les attentes et les besoins identifiés permettront d'évaluer la pertinence et la nature d'éventuelles nouvelles certifications de branche.

Enfin, le catalogue des formations de l'animation s'enrichit chaque année en empruntant certains de leurs thèmes aux opérations groupées, pour les traduire dans une offre collective. Inscrire le projet associatif dans les politiques publiques, gérer les contrats et paies des techniciens et professeurs, développer l'éducation à l'environnement durable dans les centres de loisirs : ces sujets récurrents d'actions collectives organisées par certains réseaux trouvent aujourd'hui leur place dans l'outil commun à tous qu'est le catalogue.



Répartition thématique des OG en 2011

- Développement et conduite de projet / Méthodologie
- Management / Gestion des RH
- Cqp d'animateur périscolaire
- Formation
- Environnement
- Musique
- Culture / théâtre
- Loisirs / jeunesse
- Accueil du handicap
- Communication
- Gestion (informatique, comptabilité, ...)

Quelques exemples d'actions collectives

Développement et conduite de projets / Méthodologie :

penser la complexité, agir collectivement ; coopérer sur un territoire ; valoriser et dynamiser la mise en réseau des associations ; ...

Management / gestion des RH : *former l'encadrement salarié des fédérations ; soutenir la fonction employeur ; ...*

Environnement : *participation citoyenne dans la préservation de la biodiversité ; le changement de comportement en éducation à l'environnement ; ...*

Formation : *utiliser l'approche symbolique en formation ; ...*

Culture / théâtre : *Education au patrimoine et aux pratiques culturelles ; accompagner la pratique théâtrale en milieu rural ; ...*

Musique : *Formation pédagogique des professeurs en écoles associatives ; ...*

Des projets financés à hauteur d'un million par an

Chaque année, la branche finance une cinquantaine d'opérations groupées qui bénéficient en moyenne d'une aide de 20 000 euros. La géométrie des actions reste cependant très variable : certaines rassemblent une centaine de stagiaires, d'autres une dizaine ; certaines s'étalent sur une année, d'autres durent quelques jours.

En 2011, près de 1700 salariés ont participé à ces actions collectives, ce qui représente une trentaine de stagiaires par formation en moyenne.

Les thèmes des opérations groupées reflètent une grande diversité, à l'image de celles des activités dans l'animation.

Animation autour de l'alimentation

Durée de l'action : 3 jours

Nombre de stagiaires : 12

Montant global : 3300 euros (frais pédagogiques et annexes), financés par la branche

initiatives

Les opérations groupées pour anticiper, s'adapter, évoluer collectivement

Education alimentaire à la Réunion

Les salariés qui ont participé à cette première action collective sur le thème de l'équilibre nutritionnel ne conçoivent plus le goûter des enfants tout à fait de la même façon. Moment de détente, ce temps devient aussi l'occasion d'une sensibilisation aux bonnes conduites alimentaires. Une dimension éducative qui a son importance sur l'île de la Réunion où surpoids et obésité croissent plus vite qu'en France métropolitaine.

Apprendre aux animateurs et aux responsables associatifs les règles de base d'une alimentation équilibrée et leur transmettre quelques techniques d'animation sur ce thème, tel était le double objectif de la formation collective organisée à l'Ermitage les Bains en juillet dernier. Très vite, les participants ont manifesté un intérêt tout particulier pour le goûter, son contenu, les moyens d'en diversifier la composition. Un intérêt motivé par le moment que représente ce goûter, propice aux échanges et aux activités collectives autour de l'alimentation. Un intérêt justifié aussi par le rôle que les associations peuvent prendre dans sa préparation quand les déjeuners relèvent le plus souvent de la restauration collective.

De fait, presque toutes les associations impliquées dans cette formation lui ont donné suite en modifiant la composition de leurs goûters. Entre changement complet et diversification progressive, les formules varient mais l'intention de rééquilibrer son contenu est unanime. « Il y a une grande part d'habitudes dans notre alimentation mais il ne faut pas hésiter à bousculer les idées reçues » explique Dominique Lesage, animatrice de la garderie périscolaire La Saline les Bains, qui remarque que « les enfants apprécient ces changements et s'y adaptent très bien ». Donner moins de pâte de chocolat, introduire du lait et des fruits, varier les céréales : contrairement à ce qui était parfois redouté, parents et enfants perçoivent bien ces évolutions pourvu qu'elles soient expliquées. Convaincue par l'intérêt de la démarche, la présidente de l'association, Pascale Forcade, achète désormais régulièrement des fruits frais à un petit producteur de produits biologiques.

Reine-Claude Dinot qui intervient sur différents sites de Saint-Denis Enfance a elle aussi fait évoluer les goûters des lieux dont elle est responsable, tout en faisant profiter d'autres animateurs des connaissances acquises. Elle organise également



Avant le goûter à La Saline les Bains

des rencontres avec les parents pour les sensibiliser à l'importance de la qualité nutritionnelle des repas et anime des ateliers sur ce thème. « Nous sommes tous responsables de l'alimentation de nos enfants et nous pouvons jouer un rôle pour leur santé » estime-t-elle. Car la pédagogie autour de la nutrition revêt une importance particulière à la Réunion où, comme dans l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer, l'obésité touche davantage la population qu'en métropole.

Sensibilisés par leur formation au lien entre nutrition et santé, certains participants se perçoivent comme des acteurs de la prévention. Pour Jean-Louis Vaillant, directeur administratif et financier de Saint-Denis Enfance, « ajuster les goûters proposés pour aller dans le sens de la lutte contre l'obésité et sensibiliser les enfants à la nécessité de bien

manger relèvent de la logique associative même. » Au sein de sa structure, la formation vient renforcer une réflexion déjà engagée sur la qualité des repas et sur « la cohérence globale qu'il faut rechercher entre les activités éducatives de l'association, le contenu de ces repas et l'information donnée aux familles. » Pour les grosses comme pour les petites structures, reste cependant à régler la question budgétaire car la diversification alimentaire a un coût. « Déjà notre budget a été multiplié par trois » relève Pascale Forcade, qui n'envisage pas de revenir en arrière mais s'apprête à revoir les priorités de son association en fin d'année. Même perspective à Saint-Denis Enfance où il s'agit avant tout « d'instaurer une dynamique » puis de l'évaluer avant que les 35 sites qui la composent ne transforment leur goûter.

Pierre Grenier, Conseiller en formation pour la Délégation Réunion-Mayotte

« Cette action de formation n'est pas une opération collective tout à fait classique puisque la demande ne vient pas d'un réseau d'adhérents mais a été portée par Uniformation. Nous avons identifié le besoin et vérifié l'intérêt de cette thématique auprès des associations, qui ont exprimé une forte attente. Nous avons travaillé le programme avec la formatrice pour rééquilibrer son contenu et mettre l'accent sur l'animation d'activités liées à l'alimentation. Cette action a été intégrée au catalogue national 2011. »

initiatives

Les opérations groupées pour anticiper, s'adapter, évoluer collectivement

Mutualiser les apports de la formation

Ecole et nature a placé la formation professionnelle au cœur de sa dynamique de réseau. Les actions collectives organisées chaque année s'arrêtent rarement avec la fin de la formation mais alimentent au contraire de nouveaux cycles de travail au sein de l'association. Une logique qui s'applique à tous les thèmes de formation.

Quatre opérations groupées en 2011

Thèmes : participation citoyenne dans la préservation de la biodiversité (5 j) ; outils et méthodes de communication pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (3 j) ; améliorer les méthodes et pratiques de gestion des réseaux de l'éducation à l'environnement (3 j) ; l'utilisation de 'approche symbolique en formation (6 j)

Nombre global de stagiaires : 57

Montant global : 53 000 euros (frais pédagogiques et annexes), financés par la branche



Manifestations du Réseau Ecole et Nature de Bretagne (REEB)

« Pour nous, il est très important que la formation ne bénéficie pas qu'aux formés. Dans tous nos projets, l'approche participative et la mutualisation sont des aspects essentiels. » C'est ainsi que Fabienne Chadenier, responsable de la gestion des ressources humaines d'Ecole et nature, résume l'esprit dans lequel sont pensées les actions de formation de l'association. Conçues collectivement dès le départ, avec l'appui d'adhérents confrontés à un besoin spécifique, ces actions alimentent les travaux de groupes qui se créent ensuite, le plus souvent pour élaborer des outils communs au réseau. Ainsi, « chaque formation est un tremplin vers autre chose. » La méthode prend tout son sens dans un secteur d'activité encore jeune où la formation joue un rôle important dans la consolidation de compétences et de pratiques professionnelles de référence. Animateur avec d'autres d'un projet de sciences participatives consacré aux insectes pollinisateurs*, Mathieu de Flores (OPIE de Guyancourt) a suivi la première action collective de l'année. Consacrée à l'implication du grand public dans la préservation de la biodiversité, la thématique a convaincu le jeune homme car elle correspond à une préoccupation professionnelle très concrète. « Mobiliser des adultes, leur faire prendre conscience des enjeux puis les conduire à agir dans une démarche globale, c'est compliqué. Tout particulièrement à propos

des insectes qui sont les parents pauvres de la biodiversité. Je me posais la question de la méthode, des leviers à utiliser. » Fort des échanges « très enrichissants » avec d'autres salariés et des nouvelles techniques d'animation découvertes, Mathieu de Flores s'investit désormais dans un groupe de travail chargé de préparer un guide sur les expériences et les méthodes développées au sein du réseau.

Même démarche lors de la deuxième opération groupée, consacrée aux outils et principes de communication pour l'éducation à l'environnement. Une petite dizaine de participants a décidé de prolonger la session en travaillant à l'élaboration d'un référentiel de communication du réseau Ecole et nature. Benoît Froger (Graine Pays de Loire), l'un des initiateurs de la formation puis du groupe souligne le besoin « de lisibilité et de visibilité du réseau » au sein duquel « très peu de personnes sont formées en communication, ce qui suscite un besoin de professionnalisation important. » Si la formation a permis « de poser des fondamentaux, d'identifier des lacunes et des besoins partagés, de travailler sur un langage commun », elle débouche aujourd'hui sur l'élaboration de fiches argumentaires à destination des adhérents, des enseignants et des élus qui devraient être présentées début 2012. Maryline Lair (REEB), qui a mis à profit la formation pour actualiser son ancien plan de communication, témoigne elle

aussi de cette dynamique de mutualisation caractéristique du réseau : elle a réalisé un livret à l'attention de ses administrateurs et veillé à restituer les enseignements de la formation à un groupe d'adhérents qui n'y ont pas participé.

Deux autres actions prévues en cette fin d'année – l'une sur la gestion financière, l'autre sur l'approche symbolique en formation – s'inscrivent dans cette logique de cycle et de professionnalisation collective. Une professionnalisation que la mutualisation des moyens rend nécessaire quand ceux-ci restent limités.

* <http://www.spipoll.org>

Le BP JEPS s'enrichit d'une nouvelle spécialité « Education à l'environnement vers le développement durable »

La question de la reconnaissance des compétences spécifiques mobilisées dans les activités d'animation tournées vers l'environnement était en débat depuis de nombreuses années. L'arrêté du 21 juillet dernier y apporte une réponse avec la création d'une spécialité « environnement » conçue par les acteurs du secteur et les pouvoirs publics, en relation avec les partenaires sociaux de la branche. Cette création contribue au renforcement d'une filière de formation adaptée aux besoins de l'emploi dans l'animation.

Formation pédagogique des professeurs en écoles associatives de musique

Durée de l'action : 14 jours.

Le milieu associatif et son fonctionnement (3 j) ;

les bases pédagogiques de l'enseignement musical (3 j) ;

les différentes pédagogies (3 j) ;

la conduite du projet pédagogique (5 jours répartis sur l'année).

Nombre de stagiaires : 13

Montant global : 28 200 euros (frais pédagogiques et annexes, allocation de formation)

initiatives

Les opérations groupées pour anticiper, s'adapter, évoluer collectivement

Apprendre à apprendre la musique

Enseigner la pratique musicale suppose un savoir-faire pédagogique que tout instrumentiste ne maîtrise pas spontanément. En Loire-Atlantique, treize professeurs ont participé à une première action dédiée à la pédagogie. Originalité de l'action : la démarche conduite en partie en alternance s'appuie sur la réalisation d'un projet pédagogique et sa présentation devant un jury en fin de parcours.

La maîtrise d'un instrument de musique et la compétence pédagogique ne vont pas toujours de pair. Dans de nombreuses écoles de musique associatives, les professeurs formés à la pratique de leur instrument ne le sont pas pour enseigner. Cette situation les fragilise comme elle fragilise les associations confrontées à de nombreuses exigences, celles des parents mais aussi celles des collectivités territoriales. Les schémas départementaux des enseignements artistiques insistent aujourd'hui sur la diversification des enseignements, l'ouverture aux pratiques instrumentales de groupe, l'adaptation aux priorités qu'ils définissent. Une réalité qui a conduit Jean-Pierre Simon, le fondateur du Fonds de Soutien aux écoles Associatives de Musique (FSMA), à créer une formation pour les professeurs des écoles de Loire-Atlantique. « Les écoles associatives sont différentes des conservatoires, plus ouvertes, plus souples dans leur fonctionnement et plus proches des élèves aussi. Mais il faut avoir des équipes plus qualifiées pour accueillir des élèves de tous horizons. »

Conçue en trois temps, la formation débute par un point sur le milieu associatif et son fonctionnement. Un impératif pour Jean-Pierre Simon qui juge essentiel que les professeurs comprennent au mieux la nature du lieu où ils interviennent. D'autant qu'après une 2ème session consacrée aux bases de la pédagogie musicale vient la 3ème partie de la formation, consacrée à la conduite d'un projet pédagogique en école associative. « Cette partie est très concrète. Il faut discuter, préparer et budgéter un projet au sein de sa propre association puis le mettre en œuvre. » Les stagiaires ont 10 mois pour mettre en place ce projet et bénéficient d'un accompagnement régulier, en alternance, pour sa conduite puis la préparation de leur mémoire. La formation s'achève ainsi



sur un travail personnel qui débouche sur l'obtention d'une attestation de formation pédagogique.

Le succès de la première session a conduit à la réédition de l'action en 2012, qui va accueillir des stagiaires d'autres départements. Si la pertinence de la formation compte dans le succès rencontré, le montage financier du dossier lui-même a favorisé les inscriptions. « Le fait que la formation soit centrée sur la pédagogie a tout de suite intéressé les écoles » explique Sabine Guillaud, conseillère formation d'Uniformation « mais le départ de salariés souvent à temps partiel était jugé pénalisant, tant par les salariés eux-mêmes que par les employeurs. C'est pourquoi cette formation s'est déroulée en dehors du temps de travail des enseignants, qui ont perçu l'allocation de formation. Cette solution est moins coûteuse que le paiement du salaire d'un remplaçant et aussi moins lourde à gérer pour des associations souvent de petite taille. »



Participez à l'enquête sur les professionnels des activités artistiques dans l'animation

Qui sont les salariés qui travaillent dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et du cirque ? Quelles sont leurs qualifications ? Quels sont les besoins de formation des entreprises qui les emploient ? Pour mieux connaître les réalités professionnelles des intervenants du domaine, la branche professionnelle conduit **actuellement une enquête nationale** auprès des employeurs et des salariés concernés. Ses résultats permettront aux partenaires sociaux de décider des orientations de la politique de branche en matière de formation et de qualification.

- Si vous êtes employeur, répondez au questionnaire en ligne : http://www.ithaque-consultants.com/enquetes/IA_employeurs.htm
- Si vous êtes salarié, utilisez le lien : http://www.ithaque-consultants.com/enquetes/IA_salaries.htm

Les résultats de la consultation seront diffusés début 2012.



Votre contribution à la formation professionnelle en 2012

La convention collective de l'Animation prévoit que toutes les entreprises de la branche consacrent 1,82% de leur masse salariale à la formation professionnelle, quelle que soit leur taille. Ce pourcentage comprend une part de 0,08% laissée jusqu'à présent au libre usage des entreprises, à ne pas confondre avec l'aide au paritarisme dont le taux est identique. Tous volets confondus, la contribution des entreprises s'élève donc à 1,90% de leur masse salariale. A partir de 2012, Uniformation appellera l'ensemble des volets de cette contribution. Les entreprises qui n'utilisent pas directement les sommes correspondant à cette part de 0,08% devront la verser à l'OPCA.

CE QUE COMPREND LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE*

Contributions des Entreprises	Moins de 10 salariés	10 à 19 salariés	20 salariés et plus
Plan de formation	1,49 %	1,59 %	1,04 %
Professionalisation	+ 0,25 %	+ 0,15 %	+ 0,50 %
CIF CDI			+ 0,20 %
Aide au paritarisme	+ 0,08 %	+ 0,08 %	+ 0,08 %
Niveau de versement permettant d'accéder aux aides financières complémentaires	1,82 %	1,82 %	1,82 %
Cotisation libre d'usage	+ 0,08 %	+ 0,08 %	+ 0,08 %
Montant global de la contribution des entreprises de la branche	1,90 %	1,90 %	1,90 %

* En dehors du versement obligatoire lié au congé individuel de formation CDD (1%).



L'UTILISATION DE LA PART DE 0,08% DE LA COTISATION

Utilisation directe par l'entreprise

Si l'entreprise gère directement cette part, celle-ci peut servir à co-financer les actions dites « non imputables », qui ne peuvent être prises en charge par les fonds de la formation.

Par exemple : les actions d'information ou de sensibilisation (colloques, conférences, voyages d'étude), les actions de développement personnel, les BAFA ou BAFD pour les non-permanents.

Les sommes disponibles peuvent également servir à co-financer les formations qui ne figurent pas parmi les priorités de la branche, notamment celles du BAFA ou du BAFD pour les permanents.

Versement à Uniformation

Quand l'entreprise ne mobilise pas la part de 0,08% de sa contribution à la formation, elle doit la verser à Uniformation. Les sommes correspondantes sont mutualisées pour financer les aides financières complémentaires individuelles et collectives.

Formation Professionnelle Continue

10460-73996

Uniformation
Le sens de votre avenir

Merci de compléter ou rectifier les informations du présent document

APUREMENT 2011

Votre contact : CAIR IDF
N° Tél : 0820 205 206
Concerné n° Icom :

No Siret :
Email :

Paris, le _____

Consultez attentivement la notice jointe

Masse salariale 2011 _____ Masse salariale CDD _____

Champ d'application : -20 Régime ANIMATION

* changement de champ d'application : -10 salariés de 10 à 19 salariés 20 salariés année du franchissement du seuil _____

Participation calculée sur la masse salariale globale (CDI+CDD)

	Versements à effectuer	Versements déjà effectués	Solde à verser
COTISATION DEVELOPPEMENT DU PARITARISME MS GLOBALE 2011 X 0.08 %			0.00
PLAN DE FORMATION 10 SALARIES ET PLUS MS GLOBALE 2011 X 1.67 % (cf. notice ci-jointe)			0.00
PROFESSIONNALISATION 10+ MS GLOBALE 2011 X 0.15 %			0.00
Sous-total			0.00

Participation calculée sur la masse salariale des CDD

	Versements à effectuer	Versements déjà effectués	Solde à verser
CONGE FORMATION DES CDD MS CDD 2011 X 1 %			0.00
Total à verser			0.00

Mode de règlement

chèque n° : _____ sur la banque : _____

virement effectué le : _____ voir 4/8 au verso

Date : _____
Cachet de l'entreprise et signature du responsable : _____

Renseignements sur l'entreprise

Composition du personnel (*)	Hommes	Femmes	Total
Ouvriers non qualifiés			
Ouvriers qualifiés			
Employés			
Agents de maîtrise, techniciens			
Ingénieurs et cadres			
Effectif au 31/12/2011			

(*) dont : Apprentis _____
Coeuvres aides : CA, CAE, CIL, CUP _____
Contrats de professionnalisation _____
Salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) _____

Effectif temps plein annuel (voir notice)

Total annuel à l'unité	Hommes	Femmes	Total

exemplaire à retourner au siège d'Uniformation avant le : 30/03/2012

Uniformation - siège : 43, bd Diderot - BP 80057- 75560 PARIS cedex 12 - tél. : 01 53 02 13 13 - fax : 01 53 02 14 47 - collecte@uniformation.fr

Formulaire disponible sur notre site : www.uniformation.fr

Les modalités de versement à Uniformation

La part de 0,08 % sera appelée avec l'ensemble de la contribution sur la formation professionnelle, dans le cadre de l'apurement 2011, et portera sur la masse salariale brute de 2011. Le versement devra se faire avant le 1^{er} mars 2012.

La part de 0,08% de la cotisation est automatiquement intégrée à la contribution « plan de formation » sur les bordereaux d'apurement. Les entreprises qui utilisent directement cette part devront la déduire du taux de leur contribution au titre du plan.